



Chapitre d'actes

2007

Accepted version

Public access

This is an author manuscript post-peer-reviewing (accepted version) of the original publication. The layout of the published version may differ .

La définition en terminologie : typologies et critères définitoires

Seppälä, Selja

How to cite

SEPPÄLÄ, Selja. La définition en terminologie : typologies et critères définitoires. In: Terminologie & Ontologies : Théories et Applications : Actes de la première conférence TOTh. Annecy (France). [s.l.] : [s.n.], 2007. p. 23–43.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:1455>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 14.03.2023 16:04

Seppälä, Selja (2007), "La définition en terminologie : typologies et critères définitoires", in *Terminologie & Ontologies : Théories et Applications : Actes de la première conférence TOTh*, Annecy, France, 1er juin, pp. 23-43.

<http://www.porphyre.org/totb>

La définition en terminologie : typologies et critères définitoires

Selja Seppälä

Laboratoire de terminologie/TIM/ETI/Université de Genève

Bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4

selja.seppala@eti.unige.ch

<http://www.unige.ch/eti/termino>

Résumé :

La définition jouant un rôle important dans l'organisation et la transmission des connaissances (concepts) d'un domaine, nous nous proposons d'en étudier les caractéristiques en général et, plus particulièrement, en terminologie. Une brève étude des typologies de définitions nous amène à conclure à leur caractère inopérant et à nous tourner vers l'énumération des critères distinctifs des définitions, c'est-à-dire de leurs caractères. Nous proposons de caractériser les définitions utilisées en terminologie sur la base de ces critères. Nous concluons sur quelques questions soulevées par cet état de l'art sur la définition en terminologie.

1. Introduction

La définition joue un rôle important dans l'organisation et la transmission des connaissances d'un domaine en tant qu'elle est une des représentations possibles du concept (avec le terme, l'icone, etc.) (ISO 704, 2000). Elle figure dans les dictionnaires spécialisés et est parfois accompagnée d'autres modes de représentation. En terminologie, comprendre un concept suppose en connaître la définition. C'est elle qui permet de délimiter le concept grâce à une description de ses caractéristiques et par l'établissement de relations entre ses différents éléments définitoires. C'est également elle qui permet de déterminer la place que le concept occupe par rapport aux autres concepts d'un domaine. Mais qu'est-ce qui caractérise plus précisément les définitions en terminologie ? Comment les définir dans toute leur complexité ? Qu'est-ce qui les distingue des définitions d'autres types de dictionnaires, par exemple ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous pencherons dans un premier temps sur les typologies de définitions en général. Ce bref panorama nous amènera à conclure à une certaine opacité voire un certain manque de cohérence des typologies, que nous proposerons de clarifier en dégagant les caractères autour desquels s'organisent les définitions, leurs critères définitoires. Ces critères, 17 au total, constituent autant de points de vue sur la définition et donnent souvent lieu à une dénomination propre (d'où l'existence de nombreux types de définitions). Dans chaque cas, nous nous attacherons à caractériser les définitions employées en terminologie suivant ces mêmes critères, afin de mieux comprendre leur nature.

Nous concluons sur quelques questions soulevées par cet état de l'art sur la définition en terminologie.

2. Remarques sur les typologies de définitions

La problématique de la définition en tant qu'objet d'étude est vaste. Elle englobe une multitude de types de définitions regroupés autour de différentes facettes, dont un certain nombre sont récurrentes (Blanchon, 1997). Blanchon relève, ainsi, trois axes majeurs repris par différents auteurs pour articuler leurs typologies des définitions : le premier rend compte de l'opposition « entre la lexicographie traditionnelle et la terminologie » et distingue principalement les *définitions lexicographique, terminologique* et *encyclopédique*, même si des distinctions plus fines sont parfois proposées ; le deuxième « concerne le contenu logique des définitions terminologiques » et oppose entre autres les *définitions en compréhension, en extension*, ou encore *générique* ou *partitive* ; le dernier axe relève « plus de la structure des définitions », (*définition synonymique, paraphrastique, métalinguistique, par analyse*, etc.). Malgré l'intérêt évident que présente ce constat pour comprendre les caractéristiques des définitions, il n'en reste pas moins limité, car l'auteur n'explicite pas davantage ces dimensions.

On trouve également dans la littérature deux autres pôles d'articulation des typologies : la nature du défini (*définition de mot* vs *définition de chose*), ainsi que son rôle (*définition descriptive* vs *définition prescriptive* ou *créatrice de concept*). Si ces cinq dimensions sont les plus significatives, il en existe une sixième, plus rarement évoquée, qui est fondée sur les moyens utilisés pour définir et qui regroupe notamment les *définitions ostensive* et *par paraphrase*. On notera, curieusement, qu'aucune typologie ne semble s'articuler autour des fonctions de la définition, aspect pourtant essentiel pour comprendre la définition dans toute sa complexité, comme en témoigne la récurrence des réflexions à ce sujet dans la littérature. Sans compter qu'une analyse plus approfondie (cf. point 4) permet d'identifier de nombreuses autres dimensions (nous en distinguons 17). Mais ce ne sont pas là les seules limites des typologies.

Une étude plus détaillée de différents auteurs montre, en effet, que certaines typologies sont fondées sur des critères de classification peu clairs ou non précisés, par exemple lorsque les caractères distinctifs ne sont pas énoncés de manière explicite, voire sont totalement absents. On trouve, en outre, des typologies qui opposent des types de définitions dont les traits distinctifs sont de nature différente, non exclusifs les uns des autres, donc souvent compatibles. Sager (1990) oppose, par exemple, la *definition by analysis*, qui se distingue par sa forme, à la *definition by demonstration* ou *ostensive definition*, qui se distingue par le type de moyens utilisés pour définir.¹ Pour terminer, il arrive que les définitions ou les explications concernant les *types de définitions* évoqués manquent de clarté ou soient totalement absentes, les auteurs se contentant de les nommer, en supposant peut-être que leur seule dénomination suffit à en saisir toute la portée. Faut-il en conclure que les typologies ne sont pas le terrain privilégié pour aborder l'étude de la définition ?

Malgré la diversité des typologies proposées, que ce soit par des linguistes, des lexicographes ou des terminologues, il semble difficile de se fonder uniquement sur celles-ci pour établir une théorie de la définition complète et cohérente, qui rende compte de ses caractéristiques dans divers contextes, et encore moins pour

¹ Pour d'autres exemples, se reporter à (Seppälä, 2004), où sont également développés la plupart des autres aspects.

comprendre les caractéristiques et le fonctionnement des définitions en terminologie.

Ce bref tour d'horizon des typologies de définitions met ainsi en lumière les limites des approches typologiques, qui ne sont pas systématiques et qui, étant fondées sur des définitions nommées, ne permettent pas d'aborder les aspects des définitions qui n'impliquent pas un *type de définition* donné, avec une dénomination particulière (cf. les discontinuités sémantiques des langues (Weinreich, 1970 [1962])). Malgré ce constat, nous pouvons néanmoins tenter de comprendre sur quoi se fondent les différentes typologies et en fonction de quels critères elles peuvent être créées. Cette approche descriptive permet ainsi d'aborder tous les aspects de la définition² sans que l'on se retrouve prisonnier de l'une ou l'autre typologie existante ni, surtout, des dénominations des définitions.

3. Méthodologie

C'est donc sur la base de ces typologies, mais aussi d'autres études plus descriptives que nous avons mené un travail de dépouillement systématique de la littérature relative aux définitions. Ce travail plus analytique, a consisté à faire l'inventaire des différentes informations disponibles sur les définitions, puis à les organiser, à les classer, à faire des recoupements, pour identifier les différents types de caractères pouvant être utilisés pour définir les définitions en général et, plus particulièrement, en terminologie.

En nous penchant sur les différents caractères susceptibles d'être pris comme critères distinctifs des définitions et pouvant donner lieu à un type de définition particulier, nous écartons délibérément l'approche classificatrice pour adopter une méthode plus analytique. Celle-ci nous a permis d'établir une sorte de grille de lecture des définitions, à l'aide de laquelle il est possible de caractériser les définitions en terminologie.

Une définition peut en effet être définie de différentes manières, selon un ou plusieurs critères, par exemple suivant sa forme ou sa fonction, ou les deux à la fois. Selon notre approche, chaque *critère distinctif* correspond à l'un des 17 caractères de la définition (voir ci-dessous), où chaque *caractère* (figurant dans les sous-titres) peut prendre différentes *valeurs* (indiquées en gras), voire des *sous-valeurs* (indiquées en gras et italique). Ainsi, le caractère *fond*, qui se rapporte au type de sens³ défini, peut prendre la valeur **chose-nommée** (c'est-à-dire la dénotation ou le sens référentiel), et la sous-valeur *concept général*. La liste des 17 caractères proposés est la suivante :

² À l'exception des principes et conventions de rédaction des définitions, que nous écartons délibérément de cet exposé.

³ *Sens* est ici employé comme concept superordonné de *signifié* et de *concept*.

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1. NATURE | 10. COMPOSANT |
| 2. SITUATION D'EMPLOI | 11. TYPE D'INCLUANT |
| 3. MOYEN | 12. TYPE DE SPÉCIFIQUE |
| 4. MODALITÉ | 13. PERTINENCE DES |
| 5. FOND | CARACTÈRES |
| 6. TYPE DE DÉSIGNATION | 14. FONCTION |
| 7. PROPRIÉTÉ | 15. RÔLE |
| MÉTALINGUISTIQUE | 16. NIVEAU DE |
| 8. MODE | SPÉCIALISATION |
| 9. FORME | 17. DESTINATAIRE |

Signalons, que bon nombre de caractères sont liés, l'un étant par exemple la conséquence d'un autre. L'intérêt de les distinguer est que certains types de définitions ne s'articulent qu'autour de l'un ou l'autre des caractères et non des deux à la fois. Ils peuvent donc être considérés indépendamment les uns des autres. Nous choisissons néanmoins de mettre en avant ces relations en traitant les caractéristiques qui sont fortement liées dans une même partie.

Une définition d'un *type de définition* peut, par ailleurs, combiner plusieurs caractères, de même que certains caractères admettent plusieurs valeurs à la fois à l'intérieur d'une même définition. Ainsi, un type de définition peut être défini à la fois par sa *forme* et par plusieurs *fonctions*.

4. Critères définitoires des définitions

Dans cette section, nous passons en revue chacun des 17 caractères pouvant servir à définir un type de définition, en soulignant dans chaque cas les valeurs qui s'appliquent aux définitions en terminologie.

4.1. NATURE (1) et SITUATION D'EMPLOI (2) de la définition

Avant toute chose, il convient de préciser ce qu'est par essence une définition, sa *nature*. Elle correspond en fait à deux concepts : 1.1) une **opération** qui vise à produire une représentation d'un sens, et son résultat, c'est-à-dire 1.2) la **représentation** elle-même (d'après *Nouveau Petit Robert*, 2006). C'est le résultat qui nous intéresse en premier lieu et que nous souhaitons ici définir, puisque c'est lui qui apparaît dans les ouvrages dictionnaires et, plus spécifiquement, dans les produits terminographiques.

Le besoin de définir peut, par ailleurs, survenir dans différents types de situation. La diversité des *situations d'emploi* implique ainsi différentes façons de définir, et partant, différents types de représentation. Nous en relevons principalement trois. Les activités humaines induisent, d'une part, des situations de 2.1) **communication générale** variées et nécessitent des niveaux de connaissance variables qui appellent chacun un type de définition qui lui est adapté (communication parent-enfant, à l'école, etc.). D'autre part, si d'après Rey (1992), 2.2) toute **pratique** (le droit, la mathématique, la métaphysique, etc.) aurait également ses propres définitions, c'est à plus forte raison le cas des 2.3) **disciplines dictionnaires** telles que 2.3.a) la *lexicologie*, 2.3.b) la *lexicographie spécialisée*, 2.3.c) la *terminographie* ou 2.3.d) l'*encyclopédie*.

En *terminographie*, la **discipline dictionnaire** de la terminologie, les définitions sont donc des **représentations** de sens.

4.2. MOYENS (3) et MODALITÉS (4) définitoires

Deux catégories de *moyens* peuvent être employés pour représenter un sens, suivant différentes *modalités* ou manifestations concrètes de la représentation. On distingue ainsi 3.1) les **moyens non langagiers** et 3.2) les **moyens langagiers**.

Les premiers peuvent s'actualiser selon les modalités suivantes : 4.1.a) l'**ostension**, 4.1.b) l'**iconicité** (avec des degrés d'abstraction variables (ISO 704, 2000)), 4.1.c) la **sémiotique** (Depecker, 2000), ou 4.1.d) les **représentations formelles** (par exemple en traitement automatique des langues). Les moyens de représentation extralinguistiques ne sont généralement pas considérés comme des définitions, même s'ils peuvent parfois remplir la même fonction. Dans le contexte dictionnaire, et donc terminologique, ils sont plutôt considérés comme des compléments de la définition ; nous les écartons donc de notre analyse.

Par ailleurs, tout moyen langagier n'est pas forcément non plus considéré comme une définition. Si 4.2.a) les **modalités lexicales** – qui comprennent 4.2.a.i) l'*unité lexicale* synonyme ou équivalente dans une autre langue, 4.2.a.ii) la *locution*, voire 4.2.a.iii) le *morphème* – jouent parfois ce rôle dans les dictionnaires de langue ou les dictionnaires bilingues, s'agit-il pour autant de véritables définitions ? Ce qui est certain, c'est que 4.2.b) le **syntagme libre**, comme celui des mots-croisés, destiné à « évoquer » ou à « faire deviner » (Rey, 1992), lui, ne l'est pas. En fait, seules deux modalités langagières le sont : 4.2.c) la **prédication définitionnelle** (Rey-Debove, 1971), c'est-à-dire une *proposition* (de Bessé, 1996) composée de deux membres – le *défini* ou *definiendum* (*thème*) et la *définition* ou *definiens* (*prédicat*) –, unis par une *copule* (exemple 1 ci-dessous), que l'on trouve dans les textes, et 4.2.d) la **définition** (ou *definiens*) à proprement parler (exemple 2), considérée comme 4.2.d.i) une *paraphrase* ou 4.2.d.ii) une *périphrase*. (Pour une explication de cette distinction, voir Rey-Debove, 1971.)

Ex : 1. (La) *baguette* (est un) *bâton mince et flexible*.
2. *Baguette* (signifie) *bâton mince et flexible*.
⇒ défini + (copule) + définition (Rey-Debove, 1971)

Suivant ce découpage, la définition en terminologie est une représentation qui fait appel à des **moyens langagiers**. La modalité définitoire à laquelle les ouvrages terminologiques ont recours est celle de la **définition**, c'est-à-dire le dernier élément de la prédication définitionnelle qui suit le défini et la copule d'identité, laquelle est sous-entendue. En ce sens, les définitions en terminologie peuvent être considérées comme des *périphtases*, soit des « Figure[s] qui consiste[nt] à exprimer une notion, qu'un seul mot pourrait désigner, par un groupe de plusieurs mots » (*Nouveau Petit Robert*, 2006), ayant valeur d'équivalence avec le défini.

4.3. FOND (5) de la définition, TYPE DE DÉSIGNATION (6) associé et PROPRIÉTÉ MÉTALINGUISTIQUE (7)

Outre les moyens et les modalités, toute définition peut être caractérisée par son *fond*, c'est-à-dire le type de sens, et corrélativement, le *type de désignation*, d'unité signifiante, visés. Le fond sémantique ou conceptuel de la définition peut porter sur au moins deux types d'éléments, selon qu'il s'agit de décrire 5.1) le **signe-nommant**, c'est-à-dire la signification du signe linguistique, du mot lui-même (voir l'exemple de *péjoratif*), soit 5.1.a) le *sens autonymique*⁴, ou 5.2) la **chose-nommée** (Martin, 1992,

⁴ « Qui se désigne lui-même comme signe dans le discours[...]. Dans « très est un adjectif », très est autonyme. » (*Nouveau Petit Robert*, 2006)

Rey-Debove, 1971), c'est-à-dire la dénotation ou le sens référentiel (Sager, 1990), qui recouvre notamment le *signifié* et le *concept* (Depecker, 2000, Rey, 1977).

Des distinctions plus fines encore peuvent être établies pour la chose-nommée. Le sens ainsi défini peut correspondre : au 5.2.a) *sens des morphèmes* d'une unité lexicale, à son 5.2.b) *signifié*, au 5.2.c) *concept général* ou au 5.2.d) *concept unique* (ISO 704, 2000) qu'elle désigne, ou encore à la 5.2.e) *connaissance encyclopédique* du monde qu'elle évoque.

Les deux types de contenus peuvent en outre coexister pour un même signe (Rey-Debove, 1971), soit séparément, soit dans la même proposition, comme le montre l'exemple suivant :

Ex : *péjoratif, ive* adj. ♦ Se dit d'un mot, d'une expression, d'un élément, d'une acception qui comporte une idée négative, déprécie la chose ou la personne désignée. (*Nouveau Petit Robert*, 2006) [Nous soulignons.]

Chaque type de fond renvoie à un *type de désignation*, d'unité signifiante. Ainsi le sens autonymique renvoie 6.1.a) au **signe** ; le sens des morphèmes et le signifié sont associés 6.2.a) au **mot** ; le signifié renvoie également 6.2.b) à la **locution** ; le concept général renvoie 6.2.c) au **terme** ; 6.2.d) l'**appellation** désigne, quant à elle, les concepts uniques (ISO 704, 2000) ; et les connaissances encyclopédiques sont principalement associées 6.2.e) au **nom propre**.

Le fond renvoie également à un autre caractère de la définition, à savoir sa *propriété métalinguistique*. La définition correspond en effet à une métalangue (Weinreich, 1970 [1962]) : dans certains cas, à une 7.1) **métalangue de signe**, lorsque le fond en est le signe, dans les autres, à une 7.2) **métalangue de contenu**, lorsqu'elle exprime « la substance du défini (le défini en soi) ». (Rey-Debove, 1971).

En terminologie, la définition occupe (avec la vedette et le domaine) une place capitale dans l'article associé à un **terme**. Ce type de désignation correspond à un type de fond particulier : la **chose-nommée** et plus précisément le *concept général* ou le *concept unique* qu'il désigne, car bien que le défini (le terme) soit d'apparence souvent indifférencié du mot, ce n'est pas sa forme signifiante qui est définie. La propriété métalinguistique des définitions figurant dans les dictionnaires ou bases de données terminologiques est donc celle de **métalangue de contenu**.

4.4. MODE (8) et FORME (9) de la définition

Parmi les principaux traits invoqués pour caractériser les définitions notons la forme logique, soit son *mode* définitoire, et la *forme* définitoire qu'elle implique, donc les structures logique et concrète de la définition. Les modes peuvent être répartis en quatre catégories :

8.1) Le **mode conceptuel**, lié aux concepts et aux systèmes auxquels ils participent. Ce mode correspond à 8.1.a) la *compréhension* et donne lieu à la forme définitoire 9.1) **en compréhension**. Il se caractérise par la présence d'un concept plus général, superordonné (*l'incluant* ou le *générique*), et d'au moins un concept spécifique ou différentiateur (appelé *caractère* ou *spécifique*), qui ramène le genre à une espèce et distingue le concept à définir des autres concepts appartenant au même système (de Bessé, 1996). Ce mode définitoire, qui prend la forme *générique* + *spécifique(s)*, est considéré comme le modèle classique de la définition et peut s'appliquer à tous les types de contenu définitoire, que l'on définisse le signe lui-même ou sa dénotation.

8.2) Le **mode référentiel**, plus ancré dans la réalité, correspond à 8.2.a) l'*extension*, dont découle la forme définitoire 9.2) **en extension**. L'extension « représente l'ensemble des objets auxquels s'applique [un] concept[,] » (Depecker, 2000) et se traduit par l'énumération de « toutes les espèces situées au même niveau dans le système conceptuel, voire même de tous les objets individuels. » (de Bessé, 1996)

8.3) Le **mode langagier**, qui s'inscrit dans une perspective linguistique, caractérise les définitions qui s'attachent à décrire le sens d'un mot 8.3.a) *par le contexte*, 8.3.b) *par l'exemple*, ou 8.3.c) *par renvoi* à d'autres unités lexicales. Les deux premières s'actualisent sous la forme de 9.3.a) **contextes d'usage** et 9.3.b) d'**exemples**. Une définition qui opère par renvoi peut, elle, prendre différentes formes : 9.3.c) la **synonymie**, 9.3.d) l'**antonymie** ou 9.3.e) l'**équivalence** dans une autre langue.

Finalement, on relève l'existence de 8.4) **modes combinés** ou mixtes, qui caractérisent des définitions intégrant plusieurs modes et donc plusieurs formes dans une même phrase – forme définitoire 9.4) **mixte**.

Si, en terminologie, le fond des définitions reste toujours un concept, leur structure tant logique que linguistique ou définitoire peut varier. S'agissant du mode logique, le plus fréquent est le **mode conceptuel**, qui correspond à la forme logique de la *compréhension* et qui s'actualise dans la forme définitoire **en compréhension** : générique + spécifique(s). Il arrive que la définition suive le **mode référentiel** de l'*extension*, correspondant à la forme définitoire **en extension**, ou encore le **mode combiné**, aboutissant à des définitions de forme **mixte**. On trouve, en effet, des définitions qui sont à moitié en compréhension et en extension. En revanche, en terminologie, les modes langagiers (par renvoi ou par le contexte ou l'exemple) ne sont généralement pas considérés comme des définitions, le type d'information qu'ils recouvrent étant assigné à des rubriques propres (*terme*, *synonyme* ou *note*) de l'article terminologique.

4.5. COMPOSANTS (10) de la définition

Ces différents modes définitoires et les formes qui en découlent impliquent différents types de *composants*, les éléments définitoires ou *définissants* (Rey-Debove, 1971). Parmi ces éléments, certains se réfèrent à la dénotation et constituent une sorte de description de traits conceptuels : l'indication de 10.1) **domaine**, qui dans certains cas participe de façon significative à l'explicitation du sens et peut de ce fait être considérée comme composant de la définition, 10.2) le **générique** (voir point 4.6.) et 10.3) le **spécifique** (voir point 4.7.) ; d'autres, 10.4) les **espèces isonymes**, renvoient directement aux référents, par exemple *Terre, Mars, Saturne*, etc. pour *planète*. Toutefois, on ne peut (efficacement) définir quelque chose en énumérant les seules propriétés, les spécifiques, sans faire de rapprochement avec autre chose de (supposément) connu, sans mentionner qu'il s'agit d'un objet (Rey-Debove, 1971). En terminologie, une définition se doit donc de débiter par un **générique** (de Bessé, 1996) ou **incluant** (Rey-Debove, 1971), qui fournit une information catégorisante ; « C'est la réponse naturelle minimum à la question « Qu'est-ce qu'un X? » [...] » (Rey-Debove, 1971).

Quel que soit le mode définitoire, les définitions en terminologie intègrent toujours le **domaine**, même s'il figure généralement dans un champ distinct, car sans domaine pas de terminologie. Celui-ci fait, en effet, partie intégrante du concept et est de ce fait au moins virtuellement présent dans la définition. Lorsque la définition est en extension, ses composants sont l'ensemble ou une partie des

espèces isonymes que recouvre le concept défini, mais comme dans la plupart des cas les définitions sont en compréhension, les composants les plus fréquents sont le **générique** et le **spécifique**.

4.6. TYPES D'INCLUANTS (11) ou génériques

Rey-Debove (1971) distingue principalement deux *types d'incluants* : les vrais incluants et les faux incluants.

11.1) Les **vrais incluants** comprennent 11.1.a.i) l'*hyperonyme* ou le *genre*, ainsi que 11.1.a.ii) le *genre prochain*, lesquels rattachent le défini à la classe sémantique ou conceptuelle à laquelle il appartient par essence. Il s'agit d'un concept superordonné (immédiatement au-dessus ou plus éloigné) dont le sens est compris dans le sens du défini. Ces incluants comprennent également les éléments qui peuvent être considérés comme génériques, mais qui ne le sont que parce qu'ils 11.1.b) « *jouent le rôle* » *d'incluant* : les *incluants multiples* (ex. : *Reclus = enfermé et isolé*), *incluant de définitions d'autonymes*, c'est-à-dire lorsque le générique n'est pas un concept superordonné mais un quasi-synonyme dont le sens est précisé par d'autres éléments définitoires, et l'*incluant dans les définitions en métalangue de signe*, qui renseigne sur l'emploi du signe (*se dit de, sert à, etc.*) ou sur sa classe (*mot, onomatopée, etc.*).

11.2) Les **faux incluants** se retrouvent dans cinq types de situations : lorsque *la chose est définie par ses parties, par sa cause ou sa conséquence*, lorsqu'il y a *définition de la chose transformée*, lorsque *l'incluant marque le rapport de la chose à l'unité (ensemble, groupe, ... ; partie, élément, membre, ... ; tout ce qui..., chacun des..., etc.)*, et lorsqu'il y a *faux incluant d'existence*, c'est-à-dire lorsque l'incluant exprime l'absence de quelque chose.

Une pratique rigoureuse de la terminologie voudrait qu'on ait autant que possible recours au **genre prochain**, ou pour le moins à un **vrai incluant**, même s'il est plus éloigné dans la hiérarchie (ISO 704, 2000). Or, si les éléments « **jouant le rôle** » *d'incluant* peuvent dans bon nombre de cas être évités, il n'est souvent pas possible de le faire pour les **faux incluants**. Les définitions en terminologie ont, en effet, souvent un générique dont la relation au concept défini est la *partie* ou le *tout*, voire la *cause* ou la *conséquence*, ou un générique qui rattache le concept à une classe conceptuelle qui n'est pas la véritable classe conceptuelle du défini. Par exemple, lorsque la *définition* est définie comme le *Résultat* d'une action (faux incluant : conséquence) plutôt que comme une *Représentation* (vrai incluant).

4.7. TYPES DE SPÉCIFIQUES (12)

Le spécifique d'une définition (également nommé *trait distinctif, caractère, caractère restrictif, qualificatif*, ou encore, dans une approche plus lexicologique, *sème*), est la partie de l'énoncé définitoire qui non seulement renvoie à une particularité, à un aspect du sens, mais aussi distingue et/ou rapproche le sens défini d'autres sens. Chaque spécifique est en principe, comme le générique, *nécessaire* à la description de l'objet défini, mais pas toujours *suffisant* (pris isolément) pour le distinguer d'autres objets.

Le *type des spécifiques* peut parfois servir à caractériser les définitions selon deux axes : ils peuvent être rattachés à un 12.1) **type de caractère** (ISO 704, 2000) (*fonction, partie, cause, etc.*) en fonction de leur relation au générique ; ou être répartis en 12.2.a) **traits intrinsèques** et 12.2.b) **traits extrinsèques** en fonction de leur relation au « noyau conceptuel », à l'essence du concept. Ces deux perspectives sont compatibles et peuvent être appliquées simultanément à un même spécifique. La classification des spécifiques en traits intrinsèques ou extrinsèques est toutefois peu

opérante pour l'étude des définitions en général et des spécifiques en particulier, ou pour la rédaction de définitions.

Parmi ces différentes façons de considérer les spécifiques, la plus répandue en terminologie est celle qui consiste à leur assigner un **type de caractère**, selon leur relation au défini, telle que la *fonction*, la *cause*, la *conséquence*, etc. Cette approche permet d'établir des modèles a priori simples à suivre par le terminologue. Elle soulève néanmoins quelques difficultés, du fait que le type et le nombre de relations n'est pas fini – la liste des relations possibles se termine toujours par un « etc. » très frustrant, et le type de relations proposées est variable –, ce qui peut poser problème lorsqu'on souhaite formaliser le fonctionnement des spécifiques à l'intérieur des définitions.

4.8. PERTINENCE DES CARACTÈRES (13)

La caractérisation des définitions peut également se faire selon la *pertinence des caractères*. L'ISO 704 (2000) en distingue trois niveaux, selon leur relation à l'objet défini ou au domaine : 13.1) les **caractères essentiels distinctifs**, 13.2) les **caractères essentiels communs** ou partagés (non distinctifs), et 13.3) les **caractères non essentiels**, stéréotypiques ou « superfétatoires ». On peut expliquer ces niveaux de pertinence comme étant fonction du croisement de deux dimensions (voir ISO 704, 2000, Martin, 1992) : la nature plus ou moins *essentielle* ou *universelle* du trait, et sa *typicité*, c'est-à-dire le fait qu'il soit partagé par un concept associé ou, au contraire, qu'il l'en distingue. Ainsi, un *caractère essentiel* (ou *propriété universelle*) est satisfait par tous les objets dénommés. Il peut, par ailleurs, être *typique* ou *distinctif*, « c'est-à-dire satisfait seulement, à l'intérieur du genre prochain, par les objets en cause » (Martin, 1992), ou *non typique* ou *commun* lorsqu'il est aussi satisfait par d'autres objets de même genre (pour l'oiseau, le fait qu'il est ovipare, puisque d'autres animaux le sont aussi). Un *caractère non essentiel* ou *stéréotypique* correspond à une propriété généralement vérifiée, satisfaite par la plupart des objets dénommés (par ex. le fait qu'un oiseau vole) ; il peut donc être supprimé sans affecter le concept.

En terminologie, la pertinence des caractères suscite le débat. Celui-ci reste ainsi ouvert sur la possibilité de limiter la définition aux seuls **caractères essentiels distinctifs**, c'est-à-dire nécessaires et suffisants pour situer le concept à l'intérieur du système conceptuel considéré, ou de l'opportunité de l'étendre aux **caractères essentiels communs** (*typiques*) *non distinctifs* et aux *propriétés généralement vérifiées*. Dans les faits, les définitions en terminologie ne devraient donc pas comporter de traits qui ne soient pas pertinents dans le domaine concerné, mais rien n'oblige non plus à ce qu'elles se limitent au strict minimum et excluent le second type de caractères. La non-pertinence des traits *superfétatoires* (*propriétés généralement vérifiées*) devrait quant à elle faire l'unanimité, puisque ces informations à caractère plutôt « encyclopédique » sont recensées dans une *note*. Ce principe semble aller de soi, mais il pose en fait un problème majeur : où s'arrêtent les traits pertinents et où commencent les traits superfétatoires ?

4.9. FONCTIONS (14) de la définition

La définition peut également être caractérisée par sa, ou plutôt, ses *fonctions*. Selon Rahmstorf (1993), ces dernières peuvent être regroupées en trois ensembles : 14.1) les **fonctions orientées objet**, qui mettent l'accent sur le sens défini, 14.2) les **fonctions techniques** liées à la communication, à l'organisation des connaissances, etc., donc à ses aspects appliqués, et 14.3) les **fonctions métascientifiques** liées à l'étude théorique des définitions.

La principale **fonction orientée objet** est de 14.1.a) *décrire* ou d'expliquer un sens. Ce faisant, la définition trace les limites de la compréhension d'un mot (Clas, 1985) ou d'un concept, elle lui assigne une fin (Rey, 1992). En 14.1.b) *délimitant* un sens, la définition le 14.1.c) *distingue* d'autres sens ou des concepts coordonnés. Ces trois fonctions lui permettent de répondre à la fois aux deux questions suivantes : "*Qu'est-ce que X ?*" et "*En quoi X se distingue-t-il de Y, Z, etc. ?*". Elles lui confèrent en outre un pouvoir de 14.1.d) *fixation* ou de 14.1.e) *création* d'un sens (signifié ou concept), et parfois d'une réalité, à un moment donné dans le temps, voire dans l'espace (par exemple, l'espace textuel ou géographique, si l'on pense aux textes de loi).

En fixant un sens ou un usage reflétant la pensée d'une époque ou d'un milieu, la définition réalise un certain nombre de **fonctions techniques** : elle 14.2.a) *facilite la communication* et contribue à son efficacité ; elle permet ainsi la 14.2.b) *transmission du savoir* du passé et du présent. Si la définition sert souvent à transmettre un usage ou des connaissances à des fins d'apprentissage – fonction 14.2.b.i) *didactique* –, elle est aussi utilisée pour imposer un état de la langue ou de la connaissance à une communauté donnée – fonction 14.2.b.ii) *normalisatrice*. La définition a par ailleurs une fonction 14.2.c) d'*attestation* ou de 14.2.c) *vérification*. Elle est garante de l'existence d'une signification ou d'un concept et vice versa (si un sens existe, il doit pouvoir être défini), ainsi que du référent. D'un point de vue linguistique, la définition peut servir à 14.2.e) *établir la synonymie* entre différentes unités lexicales de la même langue et 14.2.h) *l'équivalence* entre celles de langues différentes.

Dans une perspective **métascientifique**, la définition a donc une fonction de 14.3.a) *lien* ou de *pivot entre unité(s) linguistique(s), concept et référent*. Relativement à un système sémantique ou conceptuel, la définition peut endosser la double fonction de 14.3.b) *structuration* ou de 14.3.c) *miroir du système*, en tant qu'elle opère à la fois des rapprochements et des distinctions entre des sens. En établissant ces relations, dont elle est en même temps le reflet, elle 14.3.a) *situe* le défini à l'intérieur d'un système, qu'elle structure simultanément à l'aide de caractères distinctifs (ISO 704, 2000).

En terminologie, la définition peut remplir **la totalité** des fonctions des différents niveaux identifiés par Rahmstorf (1993), même si elle ne les remplit pas forcément toutes à la fois. Non seulement elle *décrit* et *délimite un concept* de manière à ce qu'il puisse être reconnu, mais elle permet également, grâce aux traits conceptuels utilisés pour ce faire, de le *distinguer des concepts coordonnés*. Par ailleurs, la définition d'un concept permet de révéler la structuration d'un domaine par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de ses spécifiques et, le plus souvent, par son générique. Elle permet, dès lors, sinon de construire, *structurer le système* dans lequel il s'insère, au moins de *le refléter* tel qu'il est perçu par les spécialistes, dans une perspective synchronique. Ce faisant, la définition *indique également la place qu'occupe le concept dans le système auquel il participe*, et uniquement celui-là (Sager, 1990). Du moment qu'il existe une définition d'un concept, celle-ci aura forcément pour effet de le *fixer* (lui, ainsi que la forme linguistique du terme qui le désigne), sinon de le *créer*. En fixant la relation qui unit un concept à son ou ses terme(s), la définition terminographique sert également de *passerelle entre terme(s) et concept*, et *donne accès au référent*, ce qui lui confère le pouvoir d'*attester* l'existence d'un concept, mais aussi celui de le faire connaître, lui, et la réalité qu'il désigne. Elle a donc une *fonction didactique*, qui va parfois de pair avec une *fonction normalisatrice*, l'une comme l'autre visant à *faciliter la communication et la transmission du savoir* entre spécialistes, ou entre spécialistes et non-spécialistes.

Au niveau linguistique, elle est la *voie d'accès à la synonymie* terminologique dans une même langue et *à l'équivalence* entre termes de langues différentes.

4.10. RÔLES (15) de la définition

Quel que soit le fond de la définition, celui-ci peut dans tous les cas être abordé suivant plusieurs approches, qui correspondent en quelque sorte au *rôle* que joue la définition par rapport à son contenu : soit un 15.1) **rôle descriptif**, visant à consigner (a posteriori) l'ensemble des usages ou sens avérés pour un mot, ou décrire les concepts existants dans un domaine ou pour une population donnée ; soit un 15.2) **rôle prescriptif**, qui a pour but d'imposer un sens (même avec une portée limitée à un contrat, une théorie, un auteur, etc.) à travers son contenu informatif ; soit les deux à la fois – 15.3) **rôle mixte** –, ce qui est souvent le cas dans les dictionnaires.

Le rôle des définitions reste un critère fort débattu et souvent contesté en terminologie : les définitions ont-elles un rôle **prescriptif** ou **descriptif**, ou **les deux** à la fois ? Bien que dans la pratique terminographique les définitions soient davantage le résultat d'une démarche **descriptive** (dépouillement de corpus, etc.), il est cependant vrai que les produits terminologiques jouissent souvent d'une certaine légitimité qui confère de fait aux définitions un caractère **prescriptif**, pas toujours voulu. Les trois rôles sont donc possibles et dépendent fortement du contexte d'emploi de la définition.

4.11. NIVEAU DE SPÉCIALISATION (16) et DESTINATAIRES (17)

Le *niveau de spécialisation* de la langue définitoire, en corrélation très étroite avec le destinataire de la définition, peut aussi constituer un critère distinctif des définitions. Il reste cependant difficile de déterminer une échelle de niveaux de spécialisation, ce jugement ne pouvant être porté que si l'on connaît les définitions à comparer et donc à caractériser l'une par rapport à l'autre et/ou le public visé. En ce sens, le *destinataire* peut aussi être considéré comme un critère définitoire des définitions, mais il pose le même problème d'indétermination. Des typologies peuvent cependant être tentées pour des domaines d'application donnés, comme la lexicographie ou la terminologie.

Afin d'éviter au maximum toute imprécision linguistique, ainsi que par souci d'économie et de concision, la définition en terminologie comporte souvent – dans ses éléments générique et/ou spécifique(s) – des termes de la langue scientifique ou technique connus des spécialistes du domaine et/ou définis ailleurs dans le cadre d'un même projet. De ce fait, le niveau de spécialisation du vocabulaire définitoire en terminologie est souvent plus **spécialisé** (terminologisé) et donc plus « savant » que celui qui est utilisé ailleurs, le niveau étant également fonction du public-cible (des destinataires) des définitions. Rahmstorf (1993) en propose une liste non exhaustive s'articulant autour de huit catégories – à laquelle Blanchon (1997) en ajoute une neuvième – selon l'usage qu'ils font des définitions, leur centre d'intérêt principal (terme, concept, système, etc.) et la fonction terminologique remplie par la définition. Il est également possible de proposer une classification plus simpliste en fonction du bagage cognitif du destinataire : 17.1) **spécialistes du domaine**, 17.2) **spécialistes de domaines connexes** ou 17.3) **non-spécialistes**.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à caractériser les définitions employées dans les dictionnaires et les bases de données terminologiques sur la base d'une grille de lecture des définitions en général. Après quelques remarques sur les typologies de définitions, dont l'étude nous a conduit à souligner le caractère inopérant pour qui souhaite comprendre les définitions en terminologie, nous avons passé en revue un ensemble de 17 critères permettant de caractériser les définitions en général. Ceux-ci nous ont ensuite servi de base pour caractériser les définitions en terminologie.

Cet état de l'art sous forme d'inventaire montre que les points de vue sur la définition sont multiples et que chaque caractère peut donner lieu à un type de définition particulier. Chaque caractère exposé peut également servir d'axe d'opposition à différentes typologies de définitions. Certaines questions restent toutefois ouvertes, notamment autour de la nature des traits spécifiques de la définition en compréhension, la plus fréquente en terminologie.

Si le mode logique et la structure générale – générique + spécifique(s) – qui en découle ne posent pas de problème particulier, il reste toujours des lacunes autour des types et de la pertinence des spécifiques, par exemple en termes de généralisation à tous les référents d'un concept (*conditions nécessaires et suffisantes* ou *stéréotypie*) ou en termes de relations conceptuelles (problème d'indétermination des types de caractères : combien de relations et lesquelles ?). Ainsi, la *fonction* semble être un type de relation privilégié en terminologie, mais pas toujours. Dans quels cas ne l'est-elle pas ? Pourquoi ? Tous les concepts sont-ils définis avec les mêmes types de spécifiques ? N'existe-t-il pas des types de concepts pouvant être justement distingués par la nature de leurs traits ? Par ailleurs, où placer la limite entre traits pertinents et superfétatoires ? Sur quels critères ? Autant d'interrogations qui rejoignent d'autres questions relatives à la relation entre définition et concept, et qui ouvrent un champ de recherche considérable pour la théorie de la définition en terminologie.

6. Bibliographie

- É. Blanchon « *Point de vue sur la définition* » *Meta* 42:1, 168-173, 1997
- A. Clas « *Guide de recherche en lexicographie et terminologie* » Paris, Agence de coopération culturelle et technique, 1985
- B. de Bessé « *Chapitre 2.3.: La définition* » Notes de cours, 68-87, 1996
- L. Depecker « *Le signe entre signifié et concept* » *Le sens en terminologie*, 86-126, 2000
- ISO 704 « *Travail terminologique -- Principes et méthodes* » Genève, ISO, 2000
- R. Martin « *Pour une logique du sens* » Paris, Presses Universitaires de France, 1992
- Nouveau Petit Robert*, Dictionnaires Le Robert, 2006
- G. Rahmstorf « *Role and Representation of Terminological Definitions* » Actes de TKE'93, 39-49, 1993
- J. Rey-Debove « *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* » The Hague, Paris, Mouton, 1971

A. Rey « *L'impossible définition* » Le lexique images et modèles: du dictionnaire à la lexicologie, 98-113, 1977

A. Rey « *La terminologie : noms et notions* » Paris, "Que sais-je ?" n° 1780, Presses Universitaires de France, 1992

J. Sager « *A practical course in terminology processing* » Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins, 1990

S. Seppälä « *Composition et formalisation conceptuelles de la définition terminographique* » Université de Genève, École de traduction et d'interprétation, 2004

U. Weinreich « *La définition lexicographique dans la sémantique descriptive* » Langages 19, 69-86, 1970 [1962]